

STAGE AUPRES D'UN KINESITHERAPEUTE

ATTENTION AUX DELAIS ! Les demandes de stage sont gérées par date de début de stage et non par date d'arrivée. Devant le grand nombre de demandes, en général, nous traitons les dossiers 2 mois avant le début du stage.

Votre demande doit être envoyée au moins 2 mois avant le début de votre stage par mail uniquement à

stagesbenevoles@chu-montpellier.fr

Pièces jointes obligatoirement **au format PDF** :

CV + lettre de motivation précisant votre formation, les dates, les objectifs du stage

Pour une bonne gestion de la planification de votre stage, merci de mettre en copie Monsieur ISOARD : e-isoard@chu-montpellier.fr

Stage accordé

Stage refusé

Vous devez impérativement dépendre d'un établissement d'enseignement

Vous avez transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord accompagné de votre convention signée par le CHU ainsi que la charte de confidentialité à signer

- Vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à : stagesbenevoles@chu-montpellier.fr

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

Le premier jour du stage, il est impératif de présenter au tuteur votre exemplaire de la convention signée par toutes les parties

Vous n'avez pas transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord vous demandant d'envoyer la convention de votre établissement d'enseignement par mail à :

stagesbenevoles@chu-montpellier.fr

- Une fois la convention envoyée, vous la recevrez signée en retour par le CHU

- Ensuite vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à :

stagesbenevoles@chu-montpellier.fr

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

**Faute de présentation de la convention signée par toutes les parties
= ANNULLATION DU STAGE**

Vous recevez un mail de refus

ATTENTION
Convention non valide si signature par le tuteur de stage et non par le Directeur Général du CHU !

Stage non autorisé